



Jean-Luc VANDENBEUCK  
Expert-comptable

A l'attention de Mr Fabien LOURME  
Réseau RASSYNE

**Objet :**

- Devis pour l'élaboration des fiches de paie
- Des membres du réseau RASSYNE.

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité nous interroger sur le coût d'une intervention permanente pour l'établissement des fiches de paie de vos membres.

Nous vous proposons deux solutions :

- Soit vos adhérents sont en pleine autonomie de la saisie jusqu'à l'édition des bulletins de paie.
- Soit vos membres exportent ou reportent les éléments de paie dans un tableau Excel. Nous effectuons la saisie, l'édition avec une alerte sur les anomalies et la gestion des événements (sortie, maladie, etc...).

Vous trouverez un descriptif plus détaillé à la suite du tableau tarifaire suivant.

### LES TARIFS

Nombre de paies total confiées par vos adhérents	Solution avec Excel dite : « COALA » sans assistance Juridique	Solution « COALA » avec assistante juridique	Solution en autonomie dite : « SILAE »
De 1 à 100	15 €	17,50 €	14 €
De 101 à 200	13 €	16,50 €	12 €
De 201 à 300	11 €	15,50 €	10 €
Plus de 300	9 €	14,50 €	8 €

## LES SERVICES SELON LA FORMULE

### **L'assistance juridique uniquement avec la solution « COALA »**

---

Cela comprend :

- La réponse aux questions de gestion du personnel (embauches, heures, congés, indemnisation, etc...)
- Les réponses aux questions des salariés et des représentants du personnel, mais notre unique interlocuteur reste le représentant de l'entreprise.
- La gestion avec les caisses de cotisations (demande d'échéancier, remise gracieuse, etc...).
- Le conseil dans les choix et les volontés souhaités par l'adhérent.

Sans l'assistance le prix de chaque intervention est de 65€ HT (78€ TTC). Attention l'assistance ne comprend pas les missions exceptionnelles qui restent facturées selon le barème joint.

### **La solution « COALA »**

---

Le responsable de l'entreprise (ou la personne dûment identifiée), nous transmet un tableau Excel comportant les variables de paie selon le modèle joint.

Evidemment ce tableau peut être paramétré en fonction des besoins de chaque entreprise concernée.

Ce tableau peut être issu d'une exportation automatique des logiciels de pointage comme SATIS ou MK2I.

Les paies sont envoyées par mél dans la journée si les variables sont reçues par notre cabinet avant 10h sinon avant le lendemain midi.

Le prix comprend également l'élaboration de toutes les charges sociales, y compris éventuellement la déclaration pour l'effort à la construction et pour l'AGEFIPH.

Il comprend également les déclarations d'évènement (maladie, accident du travail, etc..) ainsi que les documents de fin de contrat (Certificat, S.T.C. et attestation Pôle Emploi).

Cependant à cette solution il convient d'ajouter un coût de « reprise des paies déjà faites ». En effet pour le bon paramétrage notamment pour la réduction dite « FILLON » et l'indemnité des congés payés, nous devons avoir enregistré l'ensemble des paies de l'année civile.

Ce coût est égal à 5€ HT soit 6€ TTC par paie à reprendre depuis le début de l'année. Ainsi en cas de reprise en Janvier aucun coût de reprise n'est appliqué.



## La solution « SILAE »

---

Après une formation d'une journée au sein de notre cabinet sur le logiciel pour un coût de 400€ HT par personne soit 480€ TTC, la ou les personne(s) formée(s) s'occupe(nt) de la reprise des paies et ensuite de la saisie et l'édition de ses fiches de paies en tout autonomie, il en est de même pour les évènements.

Le cabinet effectue le paramétrage complet du dossier avant la formation afin que le ou les stagiaire(s) apprennent sur leur propre dossier. Ils pourront à l'issue de la formation, reprendre les paies, établir les bulletins de paies, effectuer les DSN mensuelles et évènementielles, les fins de contrat, etc...

Une assistance uniquement technique, non obligatoire et résiliable à tout moment :

- au prix de 40€ HT (48€ TTC) par mois pour les entreprises de moins de 20 salariés,
  - et 80€ HT (96€ TTC) également mensuellement, pour les autres,
- peut être assurée par le cabinet.

## LES SERVICES COMMUNS A TOUTES LES FORMULES

Quel que soit la formule choisie, le cabinet :

- assure le respect de la législation en vigueur au titre des cotisations sociales.
- apporte toujours son aide en cas de difficulté (technique ou législative).

Restant à votre disposition pour vous apporter toutes les précisions que vous jugerez utiles,

Veillez, Mesdames, Messieurs, recevoir nos sincères salutations.

